

LE DIRECTEUR DE L'IEP DE TOULOUSE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°89-902 du 18 Décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements, notamment son article 20 ;

ARRETE

Article 1 :

Madame Valérie LARROSA, maîtresse de conférences en droit public, est nommée **chargée de mission « cellule d'écoute»** de Sciences Po Toulouse.

Article 2 :

Madame Valérie LARROSA dirige et veille au bon fonctionnement de la « Cellule d'écoute et d'alerte sur les violences sexistes et sexuelles et les faits discriminatoires de l'IEP de Toulouse ». Elle peut saisir le directeur et les instances de Sciences Po Toulouse de toute question relative à ces sujets.

Article 3 :

Le présent arrêté prend effet à compter de la signature du présent arrêté. Ses effets prennent fin au plus tard à la fin du mandat du directeur.

Il est mis fin à la même date à l'arrêté n°2023-11 du 29 août 2023.

Article 4:

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse le 7 octobre 2024

Le Directeur



Eric Darras

Affiché le 18/10/2024

Mis en ligne sur l'intranet le 18/10/2024